

Projet présenté par le Conseil d'Etat

Date de dépôt : 19 mars 2014

Projet de loi

ouvrant un crédit d'investissement de 2 452 683 F pour l'acquisition de matériel en lien avec les risques nucléaire, radiologique, bactériologique et chimique (NRBC)

Le GRAND CONSEIL de la République et canton de Genève décrète ce qui suit :

Art. 1 Crédit d'investissement

Un crédit d'investissement de 2 452 683 F est ouvert au Conseil d'Etat pour l'acquisition de matériel en lien avec les risques nucléaire, radiologique, bactériologique et chimique (NRBC).

Art. 2 Budget d'investissement

¹ Ce crédit d'investissement ne figure pas au budget d'investissement 2014. Il sera comptabilisé dès 2014 sous la rubrique 04041500 5060 et sous la politique H « Sécurité et population ».

² L'exécution budgétaire de ce crédit sera suivie au travers d'un numéro de projet correspondant au numéro de la présente loi.

Art. 3 Financement et charges financières

Le financement de ce crédit est assuré, au besoin, par le recours à l'emprunt, dans le cadre du volume d'investissement « nets-nets » fixé par le Conseil d'Etat, dont les charges financières en intérêts et en amortissements sont à couvrir par l'impôt.

Art. 4 Amortissement

L'amortissement de l'investissement est calculé chaque année sur la valeur d'acquisition (ou initiale) selon la méthode linéaire et est porté au compte de fonctionnement.

Art. 5 **Durée**

La disponibilité du crédit d'investissement s'éteint à fin 2016.

Art. 6 **Lois applicables**

La présente loi est soumise aux dispositions de la loi sur la gestion administrative et financière de l'Etat, du 4 octobre 2013.

Certifié conforme

La chancelière d'Etat : Anja WYDEN GUELPA

EXPOSÉ DES MOTIFS

Mesdames et
Messieurs les députés,

1. Introduction

En 2009, le canton de Genève a évalué les dommages provoqués par onze scénarios de type nucléaire, radiologique, biologique ou chimique (NRBC), développés par les services de la Confédération :

– **Domaine NR :**

- bombe sale à la gare*,
- explosion au sol à la frontière;

– **Domaine B :**

- attentat par contamination de denrées alimentaires à la ricine,
- diffusion terroriste de la variole*,
- diffusion terroriste de l'anthrax*,
- pandémie*,
- accident dans un laboratoire de niveau 3*;

– **Domaine C :**

- attaque terroriste à l'acide cyanhydrique dans un centre commercial,
- accident dans un entrepôt chimique*,
- accident ferroviaire chimique (chlore)*,
- attaque terroriste au gaz sarin à l'aéroport*.

En fonction des scénarios étudiés, des dizaines, voire des centaines, et selon l'ampleur et le lieu de déroulement de l'événement, des milliers de personnes seraient irradiées, respectivement contaminées.

Le déraillement accidentel à une gare de triage d'un wagon de chlore, scénario dont la probabilité a été multipliée par deux en 2013 par les CFF, conduirait ainsi à la perte de centaines de personnes et à la contamination de plusieurs milliers d'individus.

Dans le cas d'une explosion nucléaire à proximité du canton, l'air, le sol et les eaux seraient aussi contaminés, affectant gravement la chaîne alimentaire et les conditions environnementales.

Si une bombe sale (dont les spécialistes s'accordent à dire que la réalisation nécessite aujourd'hui relativement peu de moyens) venait à

exploser à la gare Cornavin, les experts estiment que plus de 40 000 m² de la surface seraient contaminés et environ 600 personnes irradiées.

Huit de ces scénarios, marqués d'une étoile (*), ont fait l'objet d'une évaluation de leur probabilité d'occurrence sur le territoire cantonal dans le cadre de l'analyse globale des risques (Kataplan) effectuée en 2010. Certains d'entre eux, et notamment la pandémie, l'accident ferroviaire impliquant le transport de chlore et les actes terroristes de type NRBC, ont dans cette étude un degré élevé de criticité comparativement à d'autres types de risques. La probabilité importante du risque terroriste NRBC s'explique notamment par la présence, en nombre, d'organisations et de rencontres internationales ainsi que de missions étrangères.

En 2011-2012, le service de l'administration de la protection de la population a conduit les travaux du comité de pilotage chargé de réaliser le concept d'intervention cantonal NRBC. L'objectif de ce concept était d'élaborer un plan d'action coordonné en cas d'événement N, R, B ou C, de lister le matériel nécessaire à la fois pour détecter, protéger les intervenants et la population et décontaminer les personnes touchées.

Ce concept d'intervention élaboré sur la base des scénarios susmentionnés par les spécialistes des sapeurs-pompiers, du domaine sanitaire, de la police, de la protection civile et des services techniques a permis de faire apparaître au grand jour les lacunes, en particulier en termes de matériel et de formation, de nos services d'intervention en matière NRBC. Si un des scénarios susmentionnés venait à se concrétiser aujourd'hui dans notre canton, les forces d'intervention n'auraient pas les moyens d'y faire face de manière appropriée alors même que les risques les plus probables sont connus et ont été évalués. Les moyens de décontamination et de protection personnelle des intervenants sont ainsi actuellement réduits et ne suffisent pas pour sauver un nombre important de personnes. De même, les capacités de mesures et d'analyse qui permettraient d'identifier la nature, la concentration et la quantité d'agent nocif doivent être améliorées.

En effet, les spécialistes NRBC nationaux et internationaux s'accordent à penser qu'en cas d'événement NRBC, la rapidité d'intervention est cruciale pour sauver la population, en particulier en la décontaminant dans des délais aussi courts que possible. Par conséquent et pour assurer un système de décontamination de masse dans l'heure, il est nécessaire pour notre canton, au vu des risques évoqués, de s'équiper pour pouvoir agir de manière autonome et rapide.

A l'heure actuelle, le SSA et les HUG disposent chacun de tentes de décontamination de personnes. Toutefois, le débit possible de ces

installations, environ 4 patients couchés par heure pour les HUG, s'avère largement insuffisant pour faire face à un événement nucléaire ou chimique de grande ampleur. Par ailleurs, les HUG ont pour doctrine de préserver un maximum l'enceinte de leurs locaux de toute contamination éventuelle. La décontamination de personnes doit donc s'effectuer de préférence sur le lieu de l'événement afin de limiter toute propagation. Il s'agit par conséquent de disposer de moyens mobiles, et rapidement utilisables, de décontamination en suffisance pour faire face à la probabilité d'un événement NRBC.

Le concept d'intervention a permis également de lister les missions des différents services d'intervention. Il en ressort que seuls les sapeurs-pompiers professionnels sont habilités à pouvoir pénétrer dans la zone d'exclusion lors d'un événement NRBC. De même, ce sont eux qui sont chargés de la conduite opérationnelle au front, et en particulier de la décontamination des personnes impliquées. Il en résulte des besoins particuliers en termes de protection des intervenants et des personnes impliquées, de décontamination de masse, de moyens de mesure et d'analyse, de zonage et balisage ainsi que de colmatage et d'évacuation. Figurent ainsi dans la liste des moyens d'intervention supplémentaires nécessaires aux sapeurs-pompiers professionnels pour assumer leur mission de sauvetage de la population, telle que définie dans le concept d'intervention NRBC, les équipements suivants (n'est recensé ici que le matériel dont les quantités ou le prix à l'unité sont conséquents, cette liste n'est donc pas exhaustive) :

- pour la protection des intervenants et des personnes impliquées : tenues chimiques lourdes (total : 125 000 F), différentes tenues avec filtres (382 950 F), des masques et des kits de vêtements de rechange pré et post décontamination (165 000 F);
- pour la décontamination de masse : trois berces de décontamination (femmes, hommes et invalides) (300 000 F l'unité, soit un total de 900 000 F) et trois tentes devant servir de postes d'attente pré et post-décontamination (66 000 F);
- pour les mesures et analyses : différents types de dosimètres dont certains seraient à disposition de la police (61 000 F), vingt détecteurs de gaz (65 000 F), un spectromètre de masse (200 000 F);
- pour le zonage, le balisage et la signalisation lumineuse : triopans spécifiques pour les zones à risque (4 000 F), chaînes, poteaux et bâches (8 000 F);
- pour le colmatage, la récupération, l'évacuation et le transport : deux kits de colmatage (10 000 F), des cubitainers (12 400 F), outres à eaux contaminées (9 000 F).

L'acquisition du matériel NRBC, nécessaire à remplir correctement les missions des sapeurs-pompiers professionnels citées dans le concept d'intervention cantonal, et son renouvellement périodique doivent se faire par le canton au bénéfice du SIS. Le SIS, ou la future entité en charge de la gouvernance des sapeurs-pompiers professionnels du canton, assurera l'entretien (contrôle périodique) et le stockage du matériel, ainsi que la formation du personnel à son utilisation. Le remplacement du matériel usagé avant les dates de renouvellement prévues (environ tous les dix ans) est actuellement à l'étude dans le cadre d'une convention de coopération entre l'Etat et le SIS.

Sans l'acquisition de ce matériel, la protection de la population en cas d'événement NRBC ne pourra pas être assurée de manière appropriée.

2. Crédit d'investissement

2.1. Financement

Le montant considéré pour le calcul du crédit d'investissement est de 2 452 683 F (TTC).

2.2. Montants portés au budget de l'Etat de Genève

Ce crédit d'investissement ne figure pas au budget d'investissement 2014. Il sera comptabilisé dès 2014 sous la rubrique 04041500 5060 et sous la politique H « Sécurité et population ».

Au bénéfice de ces explications, nous vous remercions, Mesdames et Messieurs les députés, de réserver un bon accueil au présent projet de loi.

Annexes :

- 1) Planification des dépenses et des recettes d'investissement et calcul des charges financières (amortissements et intérêts)*
- 2) Synthèse de la planification des charges et revenus de fonctionnement liés et induits – éléments non activables*
- 3) Planification des charges et revenus de fonctionnement liés de la dépense nouvelle – éléments non activables*
- 4) Planification des charges et revenus de fonctionnement induits par la dépense nouvelle*
- 5) Préavis technique financier*

Loi sur la gestion administrative et financière de l'Etat de Genève (D 1 05) - Dépense nouvelle d'investissement

1. PLANIFICATION DES DEPENSES ET DES RECETTES D'INVESTISSEMENT ET CALCUL DES CHARGES FINANCIÈRES (AMORTISSEMENTS ET INTÉRÊTS)

Projet de loi ouvrant un crédit d'investissement de 2 452 683 F pour l'acquisition de matériel en lien avec les risques nucléaire, radiologique, bactériologique et chimique (NRBC)

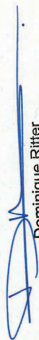
Projet présenté par LE DEPARTEMENT DE LA SECURITE ET DE L'ECONOMIE

	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023	TOTAL
Investissement brut	2'452'683	0	0	0	0	0	0	0	0	0	2'452'683
- Recette d'investissement	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Investissement net	2'452'683	0	0	0	0	0	0	0	0	0	2'452'683
Mob., mach., mat. bureau - App. bureau élec. / méca. 10 ans 10.0%	2'452'683	0	0	0	0	0	0	0	0	0	2'452'683
Recettes	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Aucun	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Recettes	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Aucun	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Recettes	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Aucun	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Recettes	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
TOTAL des charges financières	177'820	300'454	300'454	300'454	300'454	300'454	300'454	300'454	300'454	300'454	177'820
Intérêts	55'185	55'185	55'185	55'185	55'185	55'185	55'185	55'185	55'185	55'185	55'185
Amortissements	122'634	245'268	245'268	245'268	245'268	245'268	245'268	245'268	245'268	245'268	122'634

Signature de la direction financière départementale (Investisseur) :

Signature de la direction financière départementale (beneficiaire) :

Date : 14.2.2014



Dominique Ritter

Directeur

Direction des finances

Département de la sécurité

et de l'économie

Loi sur la gestion administrative et financière de l'Etat de Genève (D 1 09) - Dépense nouvelle

2. SYNTHÈSE DE LA PLANIFICATION DES CHARGES ET REVENUS DE FONCTIONNEMENT LIÉS ET INDIUTS - ELEMENTS NON ACTIVABLES

Projet de loi ouvrant un crédit d'investissement de 2 452 683 F pour l'acquisition de matériel en lien avec les risques nucléaire, radiologique, bactériologique et chimique (NRSC)

		PROJET PRÉSENTÉ PAR LE DÉPARTEMENT DE LA SÉCURITÉ ET DE L'ÉCONOMIE										Résultat récurrent	
		2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023		
TOTAL des charges de fonctionnement liées et induites		-177820	300'454	300'454	300'454	300'454	300'454	300'454	300'454	300'454	300'454	300'454	300'454
Charges en personnel [30]		0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
30 Salaires		0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
ETP Nombre Equivalents Temps Plein		0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Dépenses générales [31]		0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
310 Fournitures générales		0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
311 Mobilier, machines, véhicules (non activables)		0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
312 Eau, électricité et combustibles		0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
313 Prestations de service et honoraires		0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
314 Gros entretien et entretien courant		0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
315 Entretien des biens meubles et immobilisations incorp.		0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
316 Location		0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
317 Déplacements		0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
318 Rétroactions sur entrées		0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
319 Diverses charges d'exploitation		0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Charges financières [33-34] (report tableau)		177820	300'454	300'454	300'454	300'454	300'454	300'454	300'454	300'454	300'454	300'454	300'454
Induits		167162	59'185	59'185	59'185	59'185	59'185	59'185	59'185	59'185	59'185	59'185	59'185
Autres		122634	249'298	249'298	249'298	249'298	249'298	249'298	249'298	249'298	249'298	249'298	249'298
Charges particulières [35 à 36]		0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
- Amortissements		0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
- Provisions (hors des liers)		0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
- Provisions (hors des liers)		0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Subv. à des collectivités ou à des liers [343 + 349]		0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
TOTAL des revenus de fonctionnement liés et induits		0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Revenus liés à facturé [40-41+42+43+46]		0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Autres revenus [44]		0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
RESULTAT NET DE FONCTIONNEMENT LIÉ ET INDIUT		-177820	-300'454	-300'454	-300'454	-300'454	-300'454	-300'454	-300'454	-300'454	-300'454	-300'454	-300'454
Fonctionnement lié													
TOTAL des charges		0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
TOTAL des revenus		0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
RESULTAT NET		0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Fonctionnement induit													
TOTAL des charges		177820	300'454	300'454	300'454	300'454	300'454	300'454	300'454	300'454	300'454	300'454	300'454
TOTAL des revenus		0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
RESULTAT NET		-177820	-300'454	-300'454	-300'454	-300'454	-300'454	-300'454	-300'454	-300'454	-300'454	-300'454	-300'454
Remarques :													

Signature de la direction financière départementale (Investisseur) :
Date : 14.2.2014

Signature de la direction financière départementale (Bénéficiaire) :
Date : 14.2.2014
Dominique Ritter Directeur
Département de la sécurité
et de l'économie

DEPARTEMENT DES FINANCES - DIRECTION GÉNÉRALE DES FINANCES DE L'ÉTAT

Loi sur la gestion administrative et financière de l'Etat de Genève (D 1 05) - Dépense nouvelle

3. PLANIFICATION DES CHARGES ET REVENUS DE FONCTIONNEMENT LIES DE LA DÉPENSE NOUVELLE - ELEMENTS NON ACTIVABLES

Projet de loi ouvrant un crédit d'investissement de 2 452 683 F pour l'acquisition de matériel en lien avec les risques nucléaire, radiologique, bactériologique et chimique (NRBC)

Projet présenté par LE DEPARTEMENT DE LA SECURITE ET DE L'ECONOMIE

	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023	TOTAL
TOTAL des charges de fonctionnement liées	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Charges en personnel [30]	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
30 Salaires	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
ETP	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Nombre Equivalent Temps Plein	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Dépenses générales [31]	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
310 Fournitures générales	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
313 Réorganisation / accompagnement	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
313 Constitution de fondés	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
313 Formation des utilisateurs	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
313 Frais de déménagement	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
316 Locations provisoires	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
317 Dédommagements	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
31xx Autres charges non activables	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Charges particulières [30 à 36]	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Dédommagements à des tiers (381)	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Provision (préciser la nature)	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Subventions à des collectivités ou à des tiers	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
383/389 Subv. à des collectivités ou à des tiers	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
TOTAL des revenus de fonctionnement liés	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Revenus liés à l'activité [40+41+42+43+46]	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
4xx Revenus liés	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Autres revenus [44]	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
4xx Autres revenus liés	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
RESULTAT NET DE FONCTIONNEMENT LIE	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0

Remarques :

INVESTISSEMENTS

Dépenses activables sur le projet
- Recettes éventuelles
= Investissements nets au terme du projet

2 452 683

0

2 452 683

FONCTIONNEMENT LIE

Charges liées non activables sur le projet
- Revenus liés éventuels
= Impacts nets sur les résultats annuels

0

0

0

COUT TOTAL DU PROJET
2 452 683

Loi sur la gestion administrative et financière de l'Etat de Genève (D 1 05) - Dépense nouvelle

4. PLANIFICATION DES CHARGES ET REVENUS DE FONCTIONNEMENT INDUIT PAR LA DÉPENSE NOUVELLE

Projet de loi ouvrant un crédit d'investissement de 2 452 683 F pour l'acquisition de matériel en lien avec les risques nucléaire, radiologique, bactériologique et chimique (NRBC)

4.1 Mob., mach., mat. bureau - App. bureau élec. / r	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023	Résultat recurrent
TOTAL des charges de fonctionnement induites	177 820	300 454	300 454	300 454	300 454	300 454	300 454	300 454	300 454	300 454	300 454
Charges en personnel [30] (rétribution des postes / r, Charges sociales et autres charges de personnel)											
Dépenses générales [31]											
310 Fournitures générales											
311 Mobilier, machines et véhicules											
312 Eau, énergie et combustibles											
313 Honoraires, prestations de service											
314 Gros entretien et entretien courant											
315 Entretien des biens meubles et immobilisations incorporelles											
316 Locations											
317 Dédommagements											
318 Révaluations sur créances											
Charges financières [33-34]	177 820	300 454	300 454	300 454	300 454	300 454	300 454	300 454	300 454	300 454	300 454
Intérêts (report tableau)	55 185	55 185	55 185	55 185	55 185	55 185	55 185	55 185	55 185	55 185	55 185
Amortissements (report tableau)	122 634	245 268	245 268	245 268	245 268	245 268	245 268	245 268	245 268	245 268	245 268
Dédommagement à des tiers [35]											
Subventions à des collectivités ou à des tiers (subvention accordée à des collectivités ou à des tiers)											
TOTAL des revenus de fonctionnement induits											
Revenus induits par l'activité [40-41-42-43-44] (augmentation de revenus (impôts, emplacements, taxes), subventions reçues, dons ou legs)											
Autres revenus induits [44] (revenus de placements, de prêts ou de participations, gain comptable, loyers)											
RESULTAT NET DE FONCTIONNEMENT induit	-177 820	-300 454	-300 454	-300 454	-300 454	-300 454	-300 454	-300 454	-300 454	-300 454	-300 454

4. PLANIFICATION DES CHARGES ET REVENUS DE FONCTIONNEMENT INDUIT PAR LA DÉPENSE NOUVELLE

Projet de loi ouvrant un crédit d'investissement de 2 452 683 F pour l'acquisition de matériel en lien avec les risques nucléaire, radiologique, bactériologique et chimique (NRBC)

	Coef. Charges théoriques	Coef. Charges	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023	Résultat récurrent
4.2 Aucson													
TOTAL des charges de fonctionnement induites													
Postes (ETP) - PAT et PE / PENT/POL (valorisation des postes (150'000 F yr. Charges sociales et autres charges))													
Charges en personnel [30]													
Dépenses générales [31]													
310 Fournitures générales													
311 Mobilier, machines et véhicules													
312 Eau, énergie et combustibles													
313 Honoraires, prestations de service													
314 Gros entretien et entretien courant													
315 Entretien des biens meubles et immobilisations incorporelles													
316 Déplacements													
317 Dommages													
318 Rétributions sur créances													
Charges financières [33+34]													
Intérêt (report tableau)		2,550%											
Amortissements (report tableau)													
Dedommagement à des tiers [361]													
Subventions à des collectivités ou à des tiers													
(subvention accordée à des collectivités ou à des tiers)													
TOTAL des revenus de fonctionnement induits													
Revenus induits par l'activité [40-41+42+43+46]													
(origine de revenus (impôts, emplacements, taxes), subventions reçues, dons ou legs)													
Autres revenus induits [44]													
(revenus de placements, de prêts ou de participations, gain comptable, loyers)													
RÉSULTAT NET DE FONCTIONNEMENT ^{induit}													

4. PLANIFICATION DES CHARGES ET REVENUS DE FONCTIONNEMENT INDUIT PAR LA DÉPENSE NOUVELLE

Projet de loi ouvrant un crédit d'investissement de 2 452 683 F pour l'acquisition de matériel en lien avec les risques nucléaire, radiologique, bactériologique et chimique (NRBC)

	Coef. Charges théoriques	Coef. Charges	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023	Résultat récurrent
4.3 Aucun													
TOTAL des charges de fonctionnement induites													
Postes (ETP) - PAT et PE / PENIT/POI													
Charges en personnel [30] (subvention des postes, (12'000 F ys. Charges sociales et autres charges))													
Dépenses générales [31]													
310 Fournitures générales													
311 Mobilier, machines et véhicules													
312 Eau, énergie et combustibles													
313 Honoraires, prestations de service													
314 Gros entretien et entretien courant													
315 Entretien des biens meubles et immobilisations incorporelles													
316 Locations													
317 Dédotagements													
318 Réévaluations sur créances													
Charges financières [33-34]													
Intérêts (rapport tableau)		2,255%											
Amortissements (rapport tableau)													
Dédotagement à des tiers [361]													
Subventions à des collectivités ou à des tiers (subvention accordée à des collectivités ou à des tiers)													
TOTAL des revenus de fonctionnement induits													
Revenus induits par l'activité [40+41+42+43+46] (régénération de revenus (marchés, emplacements, taxes), subventions reçues, dons ou legs)													
Autres revenus induits [44] (revenus de placements, de prêts ou de participations, gain comptable, loyers)													
RESULTAT NET DE FONCTIONNEMENT <i>induit</i>													

4. PLANIFICATION DES CHARGES ET REVENUS DE FONCTIONNEMENT INDUIT PAR LA DÉPENSE NOUVELLE

Projet de loi ouvrant un crédit d'investissement de 2 452 683 F pour l'acquisition de matériel en lien avec les risques nucléaire, radiologique, bactériologique et chimique (NRBC)

	Coef. Charges théoriques	Coeff. Charges	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023	Résultat récurrent
4.4 Aucion													
TOTAL des charges de fonctionnement induites													
Postes (ETP) - PAT et PE / PENTIPOL (répartition des postes (160'000 F par Charges sociales et autres charges))													
Charges en personnel [30]													
Dépenses générales [31]													
310 Fournitures générales													
311 Mobilier, machines et véhicules													
312 Eau, énergie et combustibles													
313 Honoraires, prestations de service													
314 Gros entretien et entretien courant													
315 Entretien des biens meubles et immobilisations incorporelles													
316 Locations													
317 Déplacements													
318 Rétributions sur créanciers													
Charges financières [33+34]													
Intérêts (report tableau)													
Amortissements (report tableau)													
Dédommagement à des tiers [361]													
Subventions à des collectivités ou à des tiers (subvention accordée à des collectivités ou à des tiers)													
TOTAL des revenus de fonctionnement induits													
Revenus induits par l'activité [40+41+42+43+46] (régularisation de revenus (impôts, assurances, taxes), subventions reçues, dons ou legs)													
Autres revenus induits [44] (revenus de placements, de prêts ou de participations, gain comptable, loyers)													
RÉSULTAT NET DE FONCTIONNEMENT													

4. PLANIFICATION DES CHARGES ET REVENUS DE FONCTIONNEMENT INDUIT PAR LA DÉPENSE NOUVELLE

Projet de loi ouvrant un crédit d'investissement de 2 452 683 F pour l'acquisition de matériel en lien avec les risques nucléaire, radiologique, bactériologique et chimique (NRBC)

	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023	Résultat récurrent
4.5 SYNTHÈSE											
TOTAL des charges de fonctionnement induites	177 820	300 454	300 454	300 454	300 454	300 454	300 454	300 454	300 454	300 454	300 454
Postes (EPT) - PAT et PE / PENITPOL (abstraction des postes (100'000 F) : Charges sociales et autres charges)											
Charges en personnel [30]											
Dépenses générales [31]											
310. Immeubles											
311. Mobilier, machines et véhicules											
312. Eau, électricité et combustibles											
313. Honoraires, prestations de service											
314. Gros entretien et entretien courant											
315. Entretien des biens meubles et immobilisations incorporelles											
316. Locations											
317. Dédommagements											
318. Réévaluations sur créances											
Charges financières [33-34]	2 452 683	4 905 366	4 905 366	4 905 366	4 905 366	4 905 366	4 905 366	4 905 366	4 905 366	4 905 366	4 905 366
Intérêts (report tableau)	177 820	300 454	300 454	300 454	300 454	300 454	300 454	300 454	300 454	300 454	300 454
Intérêts (report tableau)	55 185	55 185	55 185	55 185	55 185	55 185	55 185	55 185	55 185	55 185	55 185
Amortissements (report tableau)	122 634	245 268	245 268	245 268	245 268	245 268	245 268	245 268	245 268	245 268	245 268
Dédommagement à des tiers [36]											
Subventions à des collectivités ou à des tiers (subvention accordée à des collectivités ou à des tiers)											
TOTAL des revenus de fonctionnement induits											
Revenus induits par l'activité [40-41-42-43-46]											
Autres revenus induits [44] (revenus de placements, de prêts ou de participations, gain comptable, impact)											
RÉSULTAT NET DE FONCTIONNEMENT induit	-177 820	-300 454	-300 454	-300 454	-300 454	-300 454	-300 454	-300 454	-300 454	-300 454	-300 454

FICHE DE SIGNATURES : VALIDATION DE L'EXPOSE DES MOTIFS ET DE LA PLANIFICATION FINANCIERE

Projet de loi ouvrant un crédit d'investissement de 2 452 683 F pour l'acquisition de matériel en lien avec les risques nucléaire, radiologique, bactériologique et chimique (NRBC)

Les directions opérationnelles, les directions financières et les secrétariats généraux des centres de responsabilité investisseurs et bénéficiaires attestent avoir intégré dans le projet de loi, l'ensemble des impacts financiers relatifs au projet de loi :

- les dépenses et recettes d'investissements sont correctement chiffrées et ventilées dans les catégories
- les charges et revenus de fonctionnement liés à la réalisation du projet (éléments non activables) sont identifiés et valorisés
- les charges, économies (diminutions de charges) et revenus liés à la mise en service des actifs constitués ont été identifiés et valorisés

Ces éléments constitueront la base de référence lors du bouclage de la loi et de l'analyse des écarts éventuels.


CR bénéficiaire / co-rapporteur


Direction :
Nom du responsable :
Signature :


Direction financière :
Nom du responsable :
Signature :

Secrétariat général :
Nom du responsable :
Signature :

CR investisseur / rapporteur

Direction :
Nom du responsable : M. Jérôme Fellay
Signature : 

Direction financière :
Nom du responsable : M. Dominique Ritter
Signature : 

Secrétariat général :
Nom du responsable : M. Bruno Glywamba
Signature : 



REPUBLIQUE ET
CANTON DE GENEVE

PREAVIS TECHNIQUE FINANCIER

Ce préavis technique ne préjuge en rien des décisions qui seront prises en matière de politique budgétaire.

1. Attestation de contrôle par le département présentant le projet de loi

- Projet de loi présenté par le département de la sécurité et de l'économie.
- **Objet** : Projet de loi ouvrant un crédit d'investissement de 2 452 683 F pour l'acquisition de matériel en lien avec les risques nucléaire, radiologique, bactériologique et chimique (NRBC).

- **Rubrique(s) budgétaire(s) concernée(s)** :

04041500 5060

- **Coût total du projet d'investissement** :

INVESTISSEMENTS	
Dépenses activables sur le projet	2'452'683
- Recettes éventuelles	0
= Investissements nets au terme du projet	2'452'683

- **Politique(s) publique(s) concernée(s)** :

H "Sécurité et population"

- **Coût total du fonctionnement lié** :

FONCTIONNEMENT LIE	
Charges liées non activables sur le projet	0
- Revenus liés éventuels	0
= Impacts nets sur les résultats annuels	0

Le coût total de la réalisation de l'actif est évalué à 2'452'683 F et se décompose de la manière suivante :

- 2'452'683 F d'investissement net
- 0 F de fonctionnement lié nécessaire pour sa réalisation. Ce montant n'entre pas dans la demande de crédit voté du présent projet de loi et doit faire l'objet d'une inscription annuelle au budget de fonctionnement.

- **Planification des charges et revenus de fonctionnement liés et induits par le projet** :

- Les tableaux financiers annexés au projet de loi présentent de façon détaillée la totalité des impacts financiers détaillant du projet.

(en millions de francs)	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023	Résultat récurrent
RESULTAT NET Fonct. LIE et INDUIT	-0.18	-0.30	-0.30	-0.30	-0.30	-0.30	-0.30	-0.30	-0.30	-0.30	-0.30
Fonctionnement lié											Total
TOTAL des charges	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00
TOTAL des revenus	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00
RESULTAT NET LIE	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00
Fonctionnement induit											Résultat récurrent
TOTAL des charges	0.18	0.30	0.30	0.30	0.30	0.30	0.30	0.30	0.30	0.30	0.30
TOTAL des revenus	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00
RESULTAT NET INDUIT	-0.18	-0.30	-0.30	-0.30	-0.30	-0.30	-0.30	-0.30	-0.30	-0.30	-0.30

- **Inscription budgétaire et financement**

- Ce crédit d'investissement n'est pas inscrit au budget 2014 ni au plan financier quadriennal 2014-2017.

Il sera comptabilisé dès 2014 sous la rubrique 04041500 5060.

- Il entrera dans le cadre du volume d'investissements "nets-nets" admis par le Conseil d'Etat pour 2014

Annexes financières au projet de loi : Planification des dépenses et des recettes d'investissement et calcul des charges financières (amortissements et intérêts), Synthèse de la planification des charges et revenus de fonctionnement liés et induits – éléments non activables, Planification des charges et revenus de fonctionnement liés de la dépense nouvelle – éléments non activables, Planification des charges et revenus de fonctionnement induit par la dépense nouvelle

- **Remarque(s)** :

Le département atteste que le présent projet de loi est conforme à la loi sur la gestion administrative et financière de l'Etat (LGAF), à la loi sur les indemnités et les aides financières (LIAF), au manuel de comptabilité publique édité par la conférence des directeurs cantonaux des finances (NMC) pour les charges et les revenus de fonctionnement, au manuel de comptabilité publique MCH2 pour les dépenses et les recettes d'investissement, et aux procédures internes adoptées par le Conseil d'Etat.



REPUBLIQUE ET
CANTON DE GENEVE

Genève, le : 14 février 2014

Signature de la direction financière départementale (bénéficiaire) :

Dominique Ritter

2. Approbation / Avis du département des finances

Genève, le : 14 février 2014

Visa du département des finances : Marc Gloria

N.B. : Le présent préavis technique est basé sur le PL, son exposé des motifs, les tableaux financiers et ses annexes datés du 14 février 2014.